

REÇU EN PREFECTURE
le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-259102457-20250310-2025_17-DE

N° 2025/17

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE
--------------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq le 10 mars , les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 20 février, se sont réunis au 1 rue des Pavés – salle Exona – 91000 Evry-Courcouronnes, sous la Présidence de Madame Marie-France PIGEON, doyenne de l'assemblée délibérante

Nombre de membres en exercice : 129

Présents : ABENA Gabin, BERGDOLT Patricia, BERTOL Gino (SIARCE), BERTOL Gino (Videlles), BORTOLI Jacky, BOULEY Bernard, LECOMTE Jean-Pierre, BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CHAILLOU Patrick, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne (SIARCE), CORDIER Corinne (Saint Vrain), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, COUDORO Bernardin (SIARCE), COUDORO Bernardin (Buno-Bonnevaux), COURTAS Grégory, DAMIATI Michaël, DAVID Patrick, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUBOIS Jean-Pierre, DUBOIS Marcel, DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie (Soisy sur Seine), DURANTON Marianne, ESPRIN Daniel, FASSI Olivier, FAUVIN Dominique, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, DA SILVA Filipe, GOMBAULT Jacques, GUERTON Marc, GUILBERT Xavier (SIARCE), GUILBERT Xavier (Baulne), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HASSAN Zakaria, HILGENGA Wilfrid, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), MERIGOT Michaël, NOEL Michel, NOLLEAU Joel, PAGES Patrick, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RASSIER Gérard, ROUSSEAU, DUMONTAUD SEURE Aurélie (suppléante de ROUSSEAU Jean-Baptiste), ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TERRIER Michel, TIQUET Corinne, TOULOUSE Bernard, VEROTS Dominique

Pouvoirs : BUDELLOT Laurence (SIARCE) donne pouvoir à PROT Pierre, BUDELLOT Laurence (Vert le Petit) donne pouvoir à GOMBAULT Jacques, DELECOUR Bruno donne pouvoir à COUDORO Bernardin (Buno Bonneveau), DASSA Emmanuel donne pouvoir à FOUQUE Nicolas, DJEARAMIN Ganesh donne pouvoir à TANGUY Sylvain, COLAS Romain donne pouvoir à DELMOTTE Kim, DELIANCOURT Jean-Claude donne pouvoir à CASTAINGS Laurence (CAPS), PETEL Yann donne pouvoir à PIGEON Marie-France, SAC Patrice donne pouvoir à CONAN Gautier, BOYER Dany donne pouvoir à DELPIC Joseph, DEMEULEMEESTER Stéphane donne pouvoir à DUBOIS Jean-Pierre, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon) donne pouvoir à SEBBAG Alice, SCACCHI Anne (CCEJR) donne pouvoir à CORZANI Olivier, CHANDELIER Jean-Louis donne pouvoir à HILGENGA Wilfrid, PAROLINI François donne pouvoir à DUGOIN Xavier, DELAITRE Jean-Marc donne pouvoir à BERTOL Gino, PFEIFFER Nathalie donne pouvoir LAMOUR Alain

Absents : BRUNEL Rémi AUDEBERT Gilles, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BIGA Jean-Bernard, BOUSSAINGAULT Jean-Jacques, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), DESNOUE Jérôme, DUPONT Germain, ECK Bernard, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve le Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon sur Seine), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HUBERT Serge, JANIN Eric, LARCHER Olivier, LEREBOUR Christian, MARIN Arnaud, MARTIN Séverine, MAYEUR Véronique, MITTELHAUSSER Johann, MORICHON Michel, MORIN Jean-Marc (CAGPS), MORIN Jean-Marc (Lisses), MOURET Frédéric, NEDELEC Gaëlle, PERDIGEON Alain, PETRILLI Olivier, PLANTE François, RAUSCHER Patrick, WITTEK Eugène, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Alice SEBBAG est désignée secrétaire de séance

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2024-PREF-DRCL245 du 25 octobre 2024, portant adhésion au SMOYS de trente-neuf communes et de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix pour la commune de Dourdan ;

Vu la démission de Monsieur Xavier DUGOIN, en date du 23 janvier 2025, de ses fonctions de Président du SMOYS ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Xavier DUGOIN de ses fonctions de Président du SMOYS par Monsieur le Préfet de l'Essonne en date du 4 février et notifiée le 10 février 2025 ;

Considérant que dès que la démission du président est définitive, il est considéré dans une situation d'empêchement et de ce fait, il est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président, dans l'ordre des nominations, (article L.2122-17 du CGCT) ;

Considérant que Monsieur Edouard MATT, 1er Vice-président dans l'ordre du tableau a convoqué le comité dans la quinzaine, en vue de procéder à l'élection du nouveau président et de l'ensemble du bureau (article L.2122-14) ;

Considérant que la séance au cours de laquelle il est procédé à cette nouvelle élection est présidée par le doyen d'âge des membres de l'assemblée (article L.2122-8) ;

Considérant que chacun des membres du Comité Syndical a pu s'exprimer sur les propositions émises et formuler un avis ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

PROCLAME Monsieur Gino BERTOL, Président du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) et le déclare installé.

Le Président

Gino BERTOL



La secrétaire

Alice SEBBAG



Date de publication sur le site :